



favia

fondation de prévoyance de l'ordre des avocats de Genève et de leur personnel

**Favia, Fondation de prévoyance
de l'ordre des avocats de Genève
et de leur personnel**

INFO FAVIA 2013

NO 2

RAPPORT DE GESTION SUR L'ANNEE 2012

Activités de Favia et actualité de la prévoyance

En début d'année 2012, Colette Nova (vice-directrice de l'Office fédéral des assurances sociales), a présenté le projet de rapport sur l'avenir du 2e pilier. Selon elle, le thème le plus sensible est l'abaissement du taux de conversion s'appliquant aux prestations minimales légales, taux qui n'est plus en adéquation avec la longévité observée des bénéficiaires de rente. Ce taux avait fait l'objet d'une votation fédérale le 7 mars 2010 et le peuple avait massivement rejeté sa diminution par plus de trois quarts des votants. Le Conseil fédéral sera donc amené à revenir devant le peuple tout en proposant des mesures d'accompagnement pour éviter que les rentes minimales légales ne soient trop affectées par la réduction de ce taux.

FAVIA, sur recommandation de son expert en prévoyance professionnelle, a décidé d'adapter les conditions de retraite à l'évolution de l'espérance de vie de ses assurés ainsi qu'aux possibilités de rendement des marchés des capitaux. Les nouvelles conditions ont fait l'objet de notre Info FAVIA no 3 de décembre 2012 consultable sur notre site « www.favia.ch ».

Un autre point marquant est sans aucun doute l'acceptation en mars 2013 de l'initiative Minder contre les rémunérations abusives qui n'est pas sans conséquence pour les caisses de pension. Celles-ci devront en effet désormais exercer leurs droits de vote lors de l'assemblée générale des entreprises dont elles sont actionnaires. Si cela ne va pas sans poser quelques problèmes pratiques, la branche salue généralement cette décision qui contribue à renforcer la bonne gouvernance des caisses de pension. Nous espérons toutefois que l'ordonnance d'application saura rester pragmatique en évitant, par exemple, que les fondations de prévoyance doivent pour chaque assemblée générale réaliser un vote auprès de leurs assurés (comme d'aucuns le préconisent) pour connaître leur volonté.

Au niveau de FAVIA, le Conseil s'est réuni à 3 reprises en 2012. Il a essentiellement assuré la gestion courante de la Fondation et le suivi les résultats des gestionnaires de fortune. La performance de l'année 2012 est réjouissante : elle atteint +7% dépassant de 0.4% son indice de référence. Ce résultat encourageant a contribué au financement du renforcement de plus de 3.8 millions de francs des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Ce renforcement est consécutif à la décision prise par le Conseil de fondation d'abaisser le taux d'escompte dans la détermination des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes de 4% à 3%. Par cette opération, la Fondation diminue son besoin de rendement et se place dans une situation favorable pour aborder le futur. Le Conseil de fondation n'en a pas moins oublié les assurés actifs en leur octroyant une rémunération de leurs avoirs de 1.0% pour 2012, taux qui se compare favorablement en regard de la rémunération de l'épargne accordée par les établissements bancaires.

Malgré ces mesures visant à consolider les structures de la Fondation et à offrir une rentabilité plaisante aux assurés, le degré de couverture a progressé de manière importante en cours d'année de 90.5% à 95.1%. Notre expert estime même qu'à fin mai 2013, le degré de couverture a atteint 98%, nous rapprochant à grands pas de l'équilibre.

Le Conseil de fondation a dernièrement validé un nouveau plan de prévoyance permettant de s'adapter aux changements structurels des études. Une de nos prochaines Info FAVIA sera consacrée à une description des divers plans de prévoyance qui sont offerts au choix des études affiliées.

Les organes de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il est composé de huit membres (quatre représentants les employeurs et quatre élus par les assurés/le Jeune Barreau). Un poste est à repouvoir parmi les représentants des assurés membres du Jeune Barreau. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le Conseil de fondation ou le gérant.

Représentants employeurs <i>nommés par le Conseil de l'Ordre</i>	Représentants assurés <i>nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des Études</i>
Me Luc Hafner (Président)	Me Pierre Bydzovsky (Jeune Barreau)
Me Afshin Salamian	A repouvoir (Jeune Barreau)
Me Pietro Sansonetti	M. Jérôme Papinot (Employé administratif)
Me Anne Troillet-Maxwell	Mme Sylviane Zeder-Aubert (Employée administrative)

Gérant administratif : Actuaires & Associés SA, Genève

M. Vincent Bucher (022 879 78 10)

Mme Ulda Francioso (022 879 78 14)

Global Custodian :

UBS SA, Genève et Zurich

Gérants de fortune :

Lombard Odier & Cie, Genève

Bank Vontobel AG, Zurich

La Compagnie Benjamin de Rothschild, Genève

Expert en prévoyance professionnelle

Pierre-Alain Ferréol, Actuaires & Associés SA, Petit-Lancy

Organe de contrôle : Ernst & Young SA, Genève

Réassurance

Jusqu'au 31 décembre 2012, la Fondation sous-traitait les risques d'invalidité et de décès auprès d'Axa Assurances SA. A partir du 1^{er} janvier 2013, la réassurance est assumée par Zurich Assurances SA qui a accordé à FAVIA une tarification particulièrement avantageuse.

Les principaux chiffres

	31.12.2012 (mios de CHF)	31.12.2011 (mios de CHF)
Degré de couverture	95.1%	90.5%
Somme du bilan	154.22	140.65
Liquidités et placements monétaires	10.98	16.68
Obligations	66.16	58.10
Actions	49.86	40.15
Immobilier	9.80	9.31
Placements alternatifs	16.73	15.94
Divers	0.52	0.30
Compte de régularisation actif	0.17	0.17
Capitaux des assurés actifs	124.09	118.35
Capitaux des rentiers	33.99	27.09
Provisions techniques	2.13	4.38
Réserves de fluctuation de valeur(*)	0.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeur en % des placements	0.0%	0.0%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	20.0%	20.0%
Découvert	-7.80	-14.30
Résultat net des placements	9.58	-3.89
Nombre d'assurés actifs	715	693
Nombre de bénéficiaires de rentes	73	67

(*) Selon les règles comptables (RPC26), les fonds libres ne peuvent être alimentés tant que l'objectif de réserve de fluctuation de valeur n'est pas atteint.

Commentaires sur les comptes annuels

Le bilan de la Fondation progresse d'environ CHF 14 millions à CHF 154.2 millions en augmentation de près de 10%. Les avoirs des assurés actifs augmentent de CHF 6 millions pour atteindre plus de CHF 124 millions (+4.8%). Après la stabilité constatée en 2011, les capitaux des rentiers augmentent de plus de 25% et s'élèvent à CHF 34 millions en augmentation de 7 millions. Il convient toutefois de relever que CHF 3.8 millions sont la conséquence du changement de bases techniques et de la diminution du taux technique de 4% à 3%. Hors ces éléments techniques, la croissance s'élève malgré tout à plus de CHF 3 millions (+11%). Les provisions techniques ont diminué de CHF 4.4 millions à CHF 2.1 millions. Elles sont essentiellement constituées par la réserve de longévité dont l'objectif consiste à financer les conséquences de l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rentes. Les capitaux des rentiers (y compris la réserve de longévité) représentent 20% des engagements totaux de la Fondation. Le rapport entre les capitaux des actifs et ceux des rentiers reste donc très favorable.

Les cotisations sont restées stables à CHF 11.58 millions (CHF 11.38 millions en 2011 soit +1.7%). Les rachats volontaires des assurés ont atteint CHF 4.74 millions (CHF 4.79 millions en 2011).

Les prestations versées sous forme de rentes se sont élevées en 2012 à CHF 2.71 millions contre CHF 2.52 millions l'année précédente, soit une progression de 7.5%. De leur côté, les prestations en capital ont augmenté sensiblement et représentent CHF 3.24 millions contre CHF 2.01 millions en 2011.

On relèvera que les primes payées à notre assureur (Axa Assurances SA jusqu'à fin 2012) sont demeurées au niveau atteint en 2011, soit 1.21 million après déduction de la participation aux excédents.

En terme de revenus des placements, 2012 a été une année particulièrement réjouissante. En dehors des placements alternatifs décevants qui ont généré des pertes nettes de CHF 0.26 million (pertes de CHF 0.22 million en 2011), l'ensemble des classes d'actifs a généré des gains. Ainsi, les obligations suisses ont rapporté CHF 2.85 millions (CHF 1.73 millions en 2011), les obligations étrangères CHF 0.30 million (perte de CHF 1.19 millions), les actions suisses CHF 3.3 millions (perte de CHF 1.2 millions en 2011), les actions étrangères CHF 2.7 millions (perte de CHF 2.1 millions en 2011) et les placements immobiliers CHF 0.7 million (CHF 0.45 million en 2011).

Commentaires sur la gestion du portefeuille

Après deux années de vaches maigres, 2012 est l'année inespérée, qui a vu les principaux indices de la gamme LPP progresser de 5% à 10%. Ceci a permis à bon nombre d'institutions de reprendre des couleurs et d'envisager l'avenir de manière (un peu) plus sereine.

Pourtant, cette progression quasi générale des actifs financiers s'est déroulée sur fond de tensions et doutes toujours présents : une crise Européenne irrésolue et dont les principaux acteurs repoussent les décisions difficiles, puis un environnement macro-économique plutôt incertain sans être pour autant alarmiste.

Mais ce sont les Banques Centrales et une poignée de politiciens aux interventions bien choisies qui auront fait la une en 2012, tenant la barre du navire politico-économique de main ferme et motivant les investisseurs à chaque moment de doute.

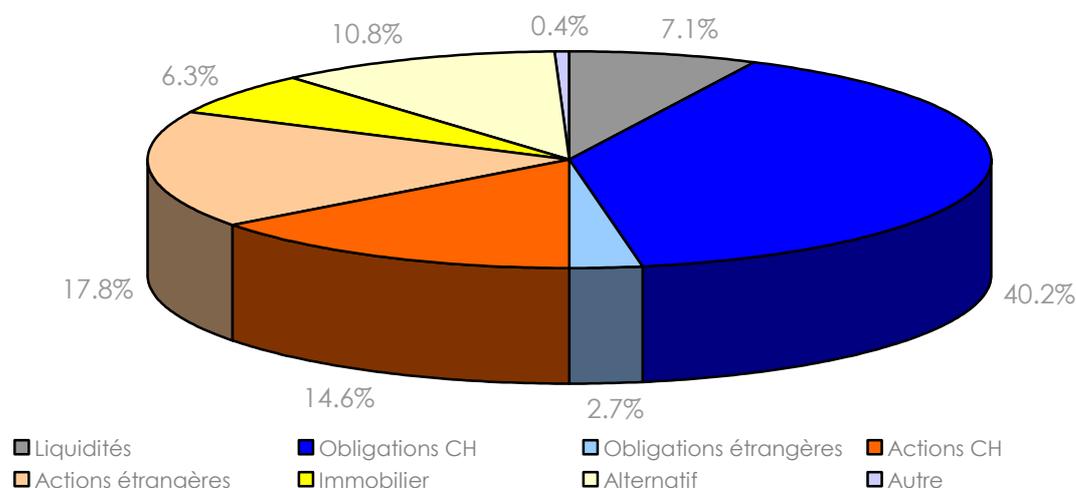
Ainsi, tout en s'en réjouissant, on peut se permettre de douter de la justification d'une si bonne performance en 2012 au regard de la solidité des économies, car les grands dossiers problématiques restent sans solution forte à ce jour : dette en Europe et récessions localisées, « falaise fiscale » et ralentissement aux Etats-Unis, crédibilité et force du rebond Chinois ?

Ainsi, cette année de répit bienvenue ne doit pas être une occasion de se relâcher, l'environnement financier reste globalement fragile et les perspectives de rendement faibles, au regard des taux de la Confédération à 10 ans qui flirtent toujours avec le 0.5%.

Les investisseurs doivent poursuivre leurs réflexions sur les choix de stratégie d'investissement à long terme, puis s'armer de patience et de discipline, sans être trop sensibles aux fluctuations et frustrations de court terme qui continueront à être plus fréquentes que par le passé.

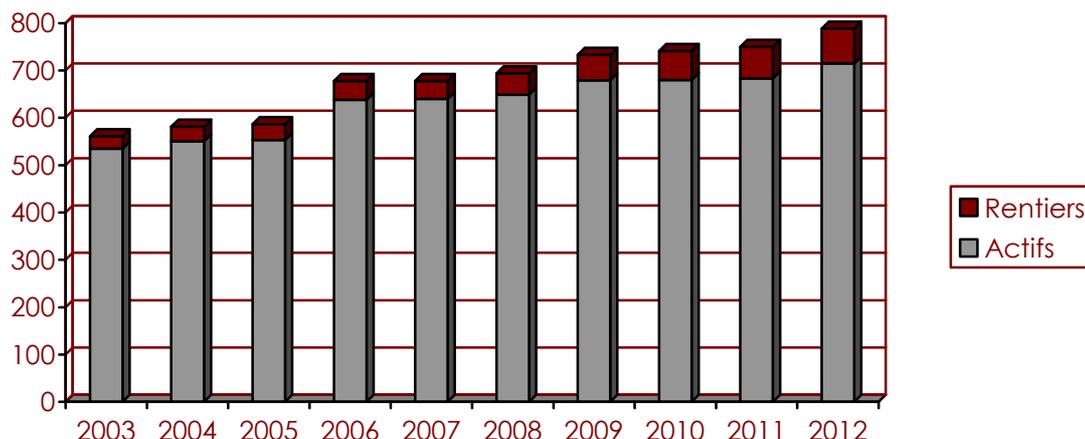
Dans ce contexte, la performance consolidée de l'ensemble des gestionnaires de la Fondation s'est élevée à +6.98% en 2012.

La structure des placements au 31 décembre 2012 était la suivante :



La fortune est placée conformément à l'allocation stratégique décidée par le Conseil de fondation.

Effectifs



L'effectif affilié à FAVIA a crû de 3.7% en 2012. Le nombre d'actifs a augmenté de 3.2% à 715 assurés. Le nombre de bénéficiaires de prestations a progressé de 7 nouvelles rentes (+9.0%). Au niveau des Études, la stabilité est également remarquable puisque Favia compte 131 Études affiliées (contre 133 en 2011). 2012 a connu 2 nouvelles affiliations et 1 résiliation à laquelle il faut ajouter un indépendant devenu invalide et deux indépendants ayant fait valoir leurs droits à la retraite. Rappelons que dans le cas de désaffiliation d'un indépendant, comme en cas de désaffiliation d'une Étude assurant ses salariés, le déficit a été imputé sur la prestation de sortie effectivement versée, conformément au règlement de liquidation partielle.

Conclusion

L'année boursière 2012 s'est révélée, contre toute attente, être un bon cru. A ce jour, cette bonne orientation boursière semble se poursuivre ce qui est réjouissant. Toutefois, le Conseil de fondation tient à « garder les pieds sur terre » et observe avec attention les développements futurs. Aujourd'hui, le degré de couverture s'approche de l'équilibre, démontrant que les mesures prises par le Conseil de fondation, tant au niveau de la gestion des placements que de la consolidation des engagements, portent leurs fruits et permettent de voir l'avenir avec sérénité.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de croire, chers(chères) Assuré(e)s, à nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation

Me Luc Hafner

M. Jérôme Papinot